

N° 2025-60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 JUILLET 2025**

N°60/2025

Déclaration de projet pour un projet d'intérêt général

NOMENCLATURE : 2. 1. Documents d'Urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le vendredi 20 juin pour la session ordinaire du jeudi 03 juillet 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le jeudi trois juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Faucogney sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	6
Absents :	6

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	PETRONELLI Yves
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	GRANDJEAN Michel
CALLEY Etienne	PERNOT Jean Marie	GROSJEAN Philippe
SARRE Vincent	SIGUST Jean Marc	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	JEUDY Jean Luc	DEMANGE René
GEHANT Franck	BRICE Jean Marie	OUDOT Francis
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
POIROT Martine représentée par GRANDGIRARD Damien	MASSON Sylvain	FAIVRE Gérard
VUILLEMARD Catherine	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
DAGUE Alain	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri

Absent(e)s : Mrs SEGUIN Laurent, MANGE François, FORMET Arnaud, JEANROY Yves, Mmes BRESSON Elise, CAILLIAU Elise.

Pouvoirs :

M. PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à M. PERNOT Jean Marie.

M. GIRARD Bernard donne pouvoir à M. PINOT Régis.

M. GROSJEAN Thierry donne pouvoir à M. SAINTIGNY Henri

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à M. GROSJEAN Philippe

M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président présente à l'assemblée communautaire le projet de développement de l'entreprise SIS.

Cette entreprise, implantée depuis 1994 sur la commune de Faucogney et la Mer est la référence mondiale du petit équipement domestique, avec un portefeuille de 40 marques.

Le site de Faucogney est le centre de distribution internationale du groupe SEB pour les accessoires et les pièces détachées au service des réparateurs, filiales, distributeurs et grossistes du groupe.

Aujourd'hui, l'objectif du groupe SEB est la promesse de réparabilité à 15 ans de tous ses produits.

Actuellement, le site ne permet pas d'accueillir un nouveau bâtiment de stockage, permettant d'absorber la forte croissance de l'activité.
En conséquence il est nécessaire de construire un bâtiment de 24 000 m² extensible à 30 000 m², répondant aux attentes de stockage dense.

Afin de permettre la réalisation du projet, la communauté de communes des 1000 Etangs, compétente en matière de développement économique et d'urbanisme, doit recourir à une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Faucogney et la Mer telle que prévue par l'article L300-6 du code l'urbanisme et organisée par les articles L153-54 et suivants du même code.

L'objectif poursuivi par cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est de permettre l'évolution des règles d'urbanisme, afin d'autoriser la réalisation du projet évoqué. Ce dernier s'inscrit dans l'intérêt général, notamment en termes de développement économique et apporte une réponse à des besoins locaux d'activité non satisfaits.

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, une procédure de concertation préalable doit être menée.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
36	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PRESCRIT** une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Faucogney et la Mer permettant le développement de l'entreprise SIS

- **ORGANISE** la concertation préalable selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier technique présentant les caractéristiques du projet, de la procédure et des avis sollicités, en mairie de Faucogney et la Mer et au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant toute la durée de la procédure Le dossier technique sera également téléchargeable sur le site internet de la CCME

- Possibilité de formuler des observations et des questions par le biais d'un registre mis à la disposition du public à la mairie de Faucogney et la Mer et au siège de la communauté de communes des 1000 Etangs, par mail à l'adresse melisey.ccme@orange.fr ou par courrier à Monsieur le Président de la CCME, 14 place du marché 70 270 Melisey

- **DECIDE** de retenir le cabinet URBICAND pour un montant de 9 450 € HT pour mettre en œuvre cette procédure

- **AUTORISE** le Président ou un Vice-président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité ci-après :

- Affichage sur les sites de la commune de Faucogney et la Mer et de la CCME durant un mois,

- Mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département

- Copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet

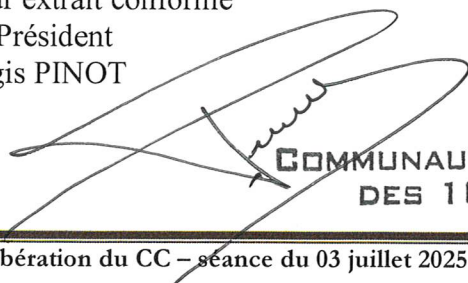
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS